



Conseil municipal N° 06/2020 du 10.07.2020
 Convocation en date du 03 juillet 2020
 Affichée le 03 juillet 2020

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BAISE METRAL-GROGNET Elisabeth					X	LAISSARD Jean-Louis	08.07.2020
BERTHOMIEU Stéphane	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier					X	BERTHOMIEU Stéphane	09.07.2020
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda					X	MORLOT Michel	10.07.2020
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé		X					
PAQUIER Martine					X	RIBAULT Jean-Pierre	10.07.2020
PETIT Cyrielle					X	VIRET Pierre	08.07.2020
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle					X	TOMAS Sandrine	10.07.2020
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						
Total	8	1			6		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Public : /

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.
 Mme TOMAS Sandrine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Délégation de 3 délégués et de 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

DELEGATION DE 3 DELEGUES ET DE 3 SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane BERTHOMIEU, Maire, qui a dénombré 14 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition du quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Messieurs Jean-Pierre RIBAULT, Michel MORLOT, Pierre VIRET, Vincent NAVEAU.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Désignation de trois délégués

Trois candidats se sont faits connaître : M. BERTHOMIEU Stéphane – Mme LANTENOIS Myriam – M. MORLOT Michel

Chaque conseiller procède au vote, et après que le Président ait déclaré le scrutin clos, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote =	14
Nombre de votants =	14
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs =	0
Nombre de suffrages exprimés =	14
Majorité absolue =	8

Nom et prénom des candidats

(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)

MORLOT Michel =	14
LANTENOIS Myriam =	14
BERTHOMIEU Stéphane =	14

Sont proclamés élus à la fonction de délégué :

Monsieur Michel MORLOT, Madame Myriam LANTENOIS, Monsieur Stéphane BERTHOMIEU

Désignation de trois suppléants

Trois candidats se sont faits connaître : Mme Martine PAQUIER – Mme TOMAS Sandrine – M. VIRET Pierre

Chaque conseiller procède au vote, et après que le Président ait déclaré le scrutin clos, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote =	14
Nombre de votants =	14
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs =	0
Nombre de suffrages exprimés =	14
Majorité absolue =	8

Nom et prénom des candidats

(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)

PAQUIER Martine =	14
TOMAS Sandrine =	14
VIRET Pierre =	14

Sont proclamés élus à la fonction de suppléant :

Madame Martine PAQUIER, Madame Sandrine TOMAS, Monsieur Pierre VIRET

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures